



L'enjeu principal de ces élections est de donner à la CGT des moyens supplémentaires d'intervention dans la vie du site de Fleury sur les conditions de travail, l'emploi, l'organisation du travail, les activités socio-culturelles au travers de nos instances (DP, CE, CHSCT, les commissions et le CCE). Notre objectif reste de défendre vos intérêts en étant intégrés dans les négociations locales/centrales, de veiller au respect des accords et d'intervenir dans les orientations stratégiques, économiques pour développer notre activité et garantir la pérennité du site.

La loi de 2008 sur la représentativité syndicale conduit à la marginalisation des syndicats non-représentatifs.

Seules les organisations syndicales obtenant au moins 10% des votes aux 1^{er} tour des élections titulaires CE seront associées aux négociations au niveau de l'établissement de Fleury. Cette représentativité syndicale locale servira de socle (par consolidation des résultats) pour établir les représentativités syndicales aux niveaux entreprise, groupe, départements, régions, national, branche professionnelle (Métallurgie). Elle sera aussi utilisée pour savoir si un accord est majoritaire ou pas. Plus la représentativité de la CGT sera élevée, plus elle aura la possibilité de participer aux négociations et d'y être entendue.

Le 17 novembre 2016 qui élit-on ?

Directement :

- Les membres titulaires et suppléants du **Comité d'Etablissement** (CE) ;
- les **Délégués du Personnel** (DP), titulaires et suppléants.

Indirectement au niveau de Fleury les Aubrais, TR6 et Thales :

- Les membres représentant le personnel au **CHS-CT**, élus par les membres des instances CE et DP ;
- Le **comité central d'entreprise** (CCE) TR6 qui est composé de membres, au prorata des résultats consolidés de tous les établissements de TR6 (Rungis, Fleury, Limours, Ymare) ;
- Le **comité de groupe** Thales qui est composé de membres, au prorata des résultats consolidés de toutes les entreprises du groupe Thales ;
- Les élus au **Comité Inter-Entreprises** (CIE), institution en charge de l'organisation des séjours vacances jeunes. (La répartition de ses élus dépend de la représentativité syndicale au niveau du groupe).
- **Les représentants salariés au conseil d'administration** qui sont désignés en fonction des résultats consolidés de toutes les entreprises du groupe Thales (Il n'y a plus d'élection spécifique).

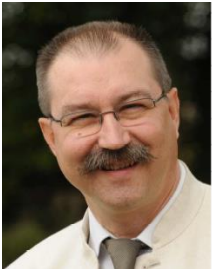
Indirectement au niveau national :

- C'est la consolidation des résultats aux élections professionnelles titulaires CE premier tour qui détermine le nombre de **conseillers prud'hommaux par organisation syndicale, (il n'y a plus d'élection spécifique).**

Votre choix doit prendre en compte l'ensemble de ces éléments du local au national.

Chaque voix compte.

Notre bilan :



Sylvain DELAITRE : RS CHSCT, RS CCE, Elu Comité Européen, Membre Conseil Sup. de la Réserve Militaire.

Que ce soit à l'échelon local, avec le CHSCT (conditions de travail, poste de travail, organisation ...), au niveau de TR6 avec le CCE, ou au niveau GBU et Groupe pour le Comité Européen, il s'agit, à partir des informations disponibles, de faire valoir le point de vue des salariés, et de peser sur les orientations et les décisions qui impactent directement ou indirectement l'avenir de FLOR (par exemple, nos interventions sur le positionnement de FCS ou du Service en général).



Béatrice THOMAS : Déléguée Syndicale, RS CE, Membre commission F/H

RS au CE pour la CGT, c'est apporter une autre vision sur les différents sujets présentés et débattus lors des réunions. La représentativité (+10%) permet ainsi la pluralité au CE et amène de la couleur dans une assemblée monochrome. Lors des réunions de la commission F/H, la CGT réclame des précisions et des mesures fortes avant la présentation au CE du rapport annuel et ce malgré l'impact négatif de la Loi Rebsamen qui crée une uniformisation des données pour tout TR6 et enlève la consultation en CE local.



Jean-Luc DALLOT : Membre commission Formation

Lors des réunions de la commission formation, nous veillons à ce que le budget soit complètement dépensé pour permettre de mettre à niveau nos compétences actuelles mais aussi d'en acquérir de nouvelles pour faire face à nos marchés futurs. Nous demandons à ce que les refus soient motivés par écrit dans l'outil informatique (EDP). Localement, nous déplorons que le budget global du plan formation 2016 soit en diminution de 10% du budget moyen par salarié passant de 22 heures à 20 heures car cela aura un impact négatif sur l'ensemble des salariés du site de Fleury.



Xavier BAILLET : Membre commission Emploi Handicap

La commission handicap permet de suivre les différentes actions menées sur le site de FLEURY, tant pour les personnes en situation de handicap (recrutement, équipement spécifique pour le maintien dans l'emploi...) que sur les aménagements du site avec la norme « organisme handi-accueillant ». Notre rôle, être le relais auprès des salariés, pour faire connaître les droits et l'accord handicap groupe qui donne accès à des aides aux personnes en situation de handicap et à leur famille.

Les nouvelles dispositions législatives (Loi Travail) vont encore renforcer l'importance des négociations en entreprise et donc des organisations syndicales locales.

Aux élections du 17 novembre 2016, donnez-nous les moyens d'exister pour vous défendre et pérenniser l'activité de notre entreprise!



**Votez CGT,
une force à vos côtés !**

